

Concours national dédié à la création agroalimentaire bio

La 6e édition a débuté



Concours national dédié à la création agroalimentaire bio

La 6e édition du concours national dédié à la création agroalimentaire bio est lancée depuis le 2 octobre.

Créé en 2012 par la CCI du Gers, ce concours s'adresse exclusivement aux créateurs et dirigeants d'entreprises agroalimentaires bio. Son objectif est d'encourager le développement de la filière agroalimentaire biologique française en soutenant la création et le développement d'entreprises proposant des produits innovants certifiés Agriculture Biologique.

Le prix Création distingue un créateur ou une jeune entreprise pour le caractère innovant/original de son projet et son potentiel de développement.

Le Prix Développement récompense quant à lui une entreprise de moins de 50 salariés qui commercialise au cours de l'année 2017 ou 2018 un produit agroalimentaire certifié AB particulièrement innovant.

Le montant des dotations s'élève à 20.000 €.

Les candidats ont jusqu'au 15 février 2018 pour s'inscrire et déposer leur dossier.

La remise des prix est prévue en avril 2018, après audition des candidats présélectionnés en mars.

Tous les renseignements sont sur <http://www.concoursbio.gers.cci.fr>

Photo de Une : CCI Gers-La lauréate de l'édition 2016